

# DE LA RELIGION,

CONSIDÉRÉE

DANS SA SOURCE,

SES FORMES ET SES DÉVELOPPEMENTS.

---

## LIVRE XII.

DE LA MARCHÉ DU POLYTHEISME INDÉPENDANT DES  
PRÊTRES, JUSQU'À SON PLUS HAUT POINT DE PER-  
FECTIONNEMENT (1).

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Comment les progrès de l'état social intro-  
duisent la morale dans la religion.*

**N**ous avons établi, comme la vérité princi-  
pale à démontrer dans notre ouvrage, que

---

(1) Nous avons tâché d'aller rapidement dans ce livre.  
La Grèce étant plus connue que l'Inde, et moins énig-



chaque révolution qui s'opère dans la situation de l'espèce humaine en produit une dans les idées religieuses, et nous avons déjà vu le polythéisme substitué au fétichisme, par le passage de l'état sauvage à l'état barbare. Le polythéisme subit d'autres modifications importantes, par le passage de l'état barbare à un état plus civilisé; et les notions d'une justice distributive, d'une rémunération équitable et infaillible, deviennent des dogmes précis et positifs, au lieu de n'être que l'expression de vœux impuissants, d'espérances confuses.

Cette révolution s'opère d'une manière évidente chez les peuples que ne retardent ou n'enchaînent aucune circonstance accidentelle, aucune calamité physique, aucune tyrannie religieuse ou politique.

Forts de la jeunesse de toutes leurs impressions, excités par la nouveauté de ce qu'ils éprouvent, les hommes n'ont encore à se défendre ni de la lassitude intérieure, ni du mé-

matique que l'Égypte, nous avons cru pouvoir nous fier aux connaissances et à la sagacité du lecteur.

canisme extérieur, résultats tristes et inévitables d'une longue civilisation. Aucune arrière-pensée ne les affaiblit, aucun scepticisme ne les trouble; ils sont exposés à beaucoup de maux; mais l'expérience n'est pas là pour les avertir qu'il y a des maux sans remède. Ils ne voient que des obstacles à vaincre dans ce qui nous paraît une nécessité à subir. Là où nous nous résignons, ils luttent; et leur activité s'accroît des difficultés qui découragent la nôtre.

Dans le passage de la vie purement belliqueuse à la vie civile, de l'état uniquement guerrier à l'état agriculteur, les peuples éprouvent des besoins d'une espèce tout-à-fait nouvelle; celui du travail (1), qui a remplacé l'emploi de la force, en substituant l'échange à la conquête; celui de la propriété, sans laquelle le travail ne serait qu'une suite d'efforts illusoires; celui de la sécurité, sans laquelle la propriété serait précaire.

Pour satisfaire ces besoins inconnus jusqu'alors, des institutions fixes sont indispensables.

(1) V. le passage sur Hésiode, t. III, p. 295-300.



Elles ne tardent pas à prendre la place que la nécessité leur assigne ; une force publique se forme ; qui tend à préserver l'association des attentats de ses membres, et les membres de l'association de leurs violences réciproques. La force irrégulière des individus conserve quelque temps ses funestes privilèges, mais ils lui sont chaque jour plus contestés. L'injustice qui, précédemment, ne rencontrait d'obstacles que dans ceux qu'elle blessait d'une manière immédiate, en rencontre maintenant dans la coalition de tous ceux qui ne profitent pas de ses succès. Il n'y avait jadis que les offensés qui réclamassent ; tous ceux qui sont désintéressés réclament. Le plus grand nombre fonde ses calculs sur l'observance des lois ; c'est-à-dire sur la justice et sur la morale. La morale et la justice deviennent le centre de la majorité des intérêts, le point autour duquel se réunit la majorité des forces.

Cette révolution dans les idées et dans les institutions en produirait une dans les notions religieuses ; lors même que l'intérêt seul les modifierait. Cet intérêt veut toujours employer à son usage l'autorité des dieux. Tant que l'état social, à peine constitué, n'influe sur les in-

dividus que d'une manière partielle et interrompue, l'intérêt occupait ses dieux principalement de la protection individuelle. Maintenant il s'agit d'une protection plus générale ; l'autorité des dieux s'y consacre.

Ces puissances invisibles, que nous avons déjà remarquées précédemment, se modelant sur les humains, et de fétiches épars composant un peuple céleste, suivent de nouveau l'exemple des hommes. Lorsque ceux-ci n'avaient pour occupations que des guerres perpétuelles, pour délassements que des plaisirs grossiers, pour moyens de salut ou de succès que leur vigueur ou leur adresse, pour chefs que les plus hardis et les plus violents, les objets de leur culte se livraient au haut des cieux à un genre de vie tout semblable. Ils protégeaient sans distinction les projets innocents et les desseins coupables, les désirs effrénés et les entreprises légitimes. Les sacrifices et les présents avaient droit de les intéresser à toutes les causes, et la vertu, comme le crime, était obligée de les acheter. Mais aussitôt que les hommes ont des lois, des juges, des tribunaux, une morale publique, les dieux président à l'exécution de ces lois, surveillent



la conduite de ces juges, composent eux-mêmes un tribunal suprême, et prêtent à la morale une assistance surnaturelle. Toutes leurs relations avec les hommes sont modifiées conformément à cette tendance. Les moyens de se concilier leur bienveillance ne sont plus ce qu'ils étaient auparavant (1); les hommages, les vœux, les offrandes perdent de leur efficacité. Nécessaires encore pour que les dieux ne s'irritent pas de la négligence des mortels, ils ne suffisent plus pour assurer à l'injustice les secours célestes. Fidèles aux usages de la première époque du polythéisme, les peuples qui entrent sur le territoire de leurs ennemis cherchent à gagner en leur faveur les divinités tutélaires de ce territoire, mais ils croient n'y pouvoir mieux parvenir qu'en prenant ces divinités à témoin de l'équité de leur cause. L'homme n'ose plus demander aux dieux leur

(1) Les dieux, dit Zaleucus dans son préambule (V. HEYNE, *Legum Locris a Zaleuco scriptarum fragmenta*, Opuscul. II, 72 et seq.), ne se plaisent pas aux dons des méchants comme de misérables hommes, mais veulent être honorés par les sentiments généreux et les actions vertueuses.

assistance pour les crimes qu'il veut commettre; il essaie tout au plus d'obtenir d'eux son pardon pour les crimes qu'il a commis. Ils ne sont plus bassement envieus de toute prospérité humaine, mais ennemis sévères de la prospérité des méchants. Leurs foudres ne se dirigent plus contre les heureux, mais contre les coupables; ils ne persécutent plus, ils punissent. Lorsqu'il arrive aux puissants de la terre quelque grande calamité, ce n'est plus à la jalousie des dieux qu'on l'attribue, c'est à leur justice.

Le sentiment s'associe avec enthousiasme à ce changement dans les idées religieuses. Ces notions nouvelles répondent à tous ses desirs; elles lui permettent d'estimer ce qu'il adore; elles donnent au caractère des dieux plus d'élevation, plus de noblesse; elles les rendent plus dignes d'être honorés. La confiance succède à la crainte. Même à l'aspect du crime triomphant, les mortels s'attendent à voir bientôt le malheur fondre sur sa tête. Si quelquefois une évidence trop irrésistible force l'homme à reconnaître que, malgré la providence des dieux, la vertu peut souffrir, l'iniquité régner, il se persuade que tôt ou tard viendront les



jours de la réparation et de la vengeance (1). Ainsi pénètre dans son cœur l'idée d'un appel du présent à l'avenir, de la terre au ciel, recours solennel de tous les opprimés dans toutes les situations, dernière espérance de la faiblesse qu'on foule aux pieds, de la vertu qu'on immole, pensée consolante et fière, à laquelle la philosophie n'a jamais essayé de renoncer, sans en être aussitôt punie par sa propre dégradation.

C'est donc ici l'époque de l'introduction formelle de la morale dans la religion. Nous avons prouvé que, même auparavant, la religion favorisait la morale. Les dieux, en thèse générale, doivent toujours préférer le bien au mal; la vertu au crime. L'amour de l'ordre est inhérent à l'homme aussi long-temps qu'il

(1) Ce qui trompe les mortels, dit Théognis (THEOG. v. 199 et suiv.), c'est que les dieux ne les punissent pas dans l'instant où ils commettent le crime. Le parjure ne peut se cacher aux dieux, dit l'orateur Lycurgue contre Léonate (v. LARCHEM, note sur Hérod. VI, p. 119); ni échapper à leur vengeance. S'il n'en est pas lui-même l'objet, du moins ses enfants et sa race entière tombent dans les plus grands malheurs.

raisonne abstraitement. Le même penchant est donc inhérent aux dieux, dès qu'au lieu d'être, comme les fétiches, payés, si l'on me permet cette expression, chacun à part, par les individus, ils le sont collectivement, par la société toute entière. L'intérêt de toute communauté se trouve dans la morale. Les dieux protecteurs de la communauté ne peuvent remplir leur emploi qu'en empêchant les individus d'offenser la morale, c'est-à-dire de mettre en péril la communauté.

Mais, aussi long-temps que, dans l'exercice de ces fonctions, ils sont mûs par des motifs mercenaires; tant qu'ils n'agissent que par un intérêt personnel; tant que les récompenses et les châtimens assurés aux hommes dans cette vie et dans l'autre, n'ont aucun rapport nécessaire avec leur conduite envers leurs semblables, la morale ne fait pas, à proprement parler, partie de la religion. Pour qu'elle en fasse partie, il faut que l'injustice d'homme à homme attire la rigueur des dieux, bien que le criminel n'ait mérité leur colère par aucune négligence, ou aucune insulte qui ait pu les blesser directement.



## CHAPITRE II.

*Des contradictions qui caractérisent cette époque du polythéisme, et de la manière dont ces contradictions disparaissent.*

LE passage de l'état barbare à l'état civilisé, est un moment de grande fermentation. La justice lutte contre la violence, l'esprit de propriété contre l'esprit de rapine, les principes de la morale contre l'habitude de la force. Les hommes cherchent long-temps en vain une assiette fixe. Ils se voient assaillis tout à la fois par les inconvénients de la situation dont ils sortent, et par ceux, qui ne sont pas moins grands et qui sont plus inattendus, de la situation dans laquelle ils entrent.

La religion se ressent de cette fermentation. Les maximes qui s'introduisent viennent se heurter contre celles que les souvenirs consacrent. Les opinions qui commencent à se

perdre, celles qui commencent à s'établir, se rencontrent et se contredisent (1).

Mais, à mesure que la civilisation fait des progrès, la morale s'identifie davantage avec la religion, la confusion cesse et les contradictions disparaissent; la vénalité des dieux est encore reconnue; l'égoïsme ne peut renoncer à ce dogme, dont il fait un si grand usage, et cette opinion traverse, avec plus ou moins de déguisements, toutes les époques. Mais elle a subi déjà une modification importante. Les dieux ne sont pas encore devenus des êtres désintéressés, mais ils sont devenus d'honnêtes gens, dans le sens ordinaire de ce mot. Ils se font payer pour faire le bien, mais ils ne permettent plus qu'on les paie pour faire le mal.

(1) Un écrivain prétend que lorsqu'un peuple a admis la morale dans sa religion, il ne permet plus aux dieux qu'il adore comme bons que des actions vertueuses, et que, s'il leur en attribue de mauvaises, c'est qu'il ne les regarde pas comme telles. Des exemples sans nombre, dans toutes les religions, prouvent le contraire. L'homme a une telle vénération pour la force, qu'il respecte long-temps en elle des actions qu'il croit interdites à la faiblesse. Cependant l'épuration s'opère peu à peu, et l'auteur qui avait tort finit par avoir raison.



Les gradations de ce perfectionnement sont lentes; beaucoup de vestiges de notions anciennes s'y mêlent et les retardent. Lors même qu'on adopte, sur la conduite présente des dieux, des opinions plus honorables, on rappelle leurs crimes antérieurs.

Par degrés, toutefois, les traditions qui leur sont désavantageuses, sont reléguées dans un lointain plus obscur. On se fait une espèce de scrupule de les raconter, et bientôt l'on arrive à les révoquer en doute.

Ainsi, par une réaction heureuse, la morale, qui a trouvé dans la religion une garantie, épure et améliore cette religion qui la sanctionne.

Il y a une observation curieuse à faire sur les hommes qui, à cette époque, s'obstinent à rappeler les traditions dégradantes. Ce retour apparent aux opinions primitives, n'est souvent qu'un commencement d'incrédulité. Dans le polythéisme sans morale, c'était pour honorer les dieux, pour exalter leur puissance, qu'on parlait de leurs jalousies et de leurs vengeances implacables. Après l'introduction de la morale dans le polythéisme, c'est pour leur faire tort et pour les

rabaisser dans l'esprit des hommes, que l'on reproduit ces mêmes traditions. Ce que jadis les dévots racontaient de bonne foi, comme des actes dignes de respect, les incrédules le répètent plus tard avec ironie, comme des scandales. Ainsi, Bossuet et Voltaire se rencontrent pour entretenir leurs lecteurs de Samuel massacrant Agag. Le premier vante cette action féroce, le second la dénonce. Les fidèles du dix-septième siècle y voient un modèle à suivre; les philosophes du dix-huitième, un forfait à détester.

L'incrédulité, au reste, est toujours voisine du triomphe complet de la morale dans la religion. Dès que les hommes se sont bien pénétrés de la nécessité de la morale, leur logique les force à comparer les faits que la religion rapporte et les dogmes qu'elle enseigne, avec les principes nouveaux qu'elle est appelée à sanctionner. Il s'ensuit que, lorsque ces faits ou ces dogmes leur semblent contraires à ces principes, ils révoquent les premiers en doute: ils y sont d'autant plus obligés, que l'habitude de la réflexion faisant des progrès dans tous les esprits, des fables que, précédemment, l'on adoptait sans conséquence, servent tout



à coup d'apologie aux coupables (1). L'homme, frappé de ce danger, n'accepte plus la croyance que sous la condition expresse qu'elle protégera la morale. Il exige des dieux, pour prix de ce qu'il veut bien ne pas contester leur existence, qu'ils se rendent utiles; et, loin de leur reconnaître, comme autrefois, des droits absolus, il leur impose des devoirs. La morale devient donc une espèce de pierre de touche, une épreuve à laquelle on soumet les notions religieuses, et qui ne peut manquer d'en faire contester une partie, et d'affaiblir la confiance qu'on accordait à l'ensemble.

C'est une suite de l'intervention de cette troisième puissance dont nous avons déjà parlé: le raisonnement, se constituant juge des débats qui s'élèvent entre le sentiment et l'intérêt, trompe tour à tour les desirs de l'un et les calculs de l'autre.

(1) C'est ainsi qu'OVIDE justifie l'inceste, par l'exemple de Jupiter.

Jupiter esse piam statuit quodcumque juvaret.

Et fas omne facit fratre marita soror.

Phædr. ad. Hippol.

Et long-temps auparavant, dans Eschyle, le même abus des fables anciennes se laisse entrevoir. « Jupiter, dit Oreste, protège la dignité paternelle; Jupiter qui a lui-même attenté contre son père. » (Euménid., 643-644.)

### CHAPITRE III.

*Que les poèmes d'Hésiode sont contemporains de la révolution que nous décrivons.*

LES poèmes d'Hésiode (1) nous sont parvenus, comme ceux d'Homère, grâce à des

(1) Les deux poèmes d'Hésiode sont la Théogonie et les OEuvres et les Jours. Le Bouclier d'Hercule est probablement un fragment de la Théogonie, dont les deux derniers vers annoncent que l'auteur va parler des femmes des héros et de leurs enfants. Or, c'est précisément le fils d'une de ces femmes, qui est le sujet du Bouclier d'Hercule. Ce fragment aura, par quelque hasard, été séparé du corps du poème. Cependant le grammairien Aristophane ne le regardait pas comme authentique, et le déclarait fort inférieur à la Théogonie proprement dite.

On reconnaît, dans ce dernier poème, des portions détachées d'un ou de plusieurs systèmes sacerdotaux, ténébreux et mystiques, dont l'ensemble n'était pas compris par le barde qui nous transmettait ces détails épars. Les hypothèses physiques d'Hésiode sur l'origine des choses, le chaos et la matière informe, sur les enfants de Phorcys et de Cétéo, appartiennent à la Phénicie. En gé-